

Délibération du conseil d'administration n°2026-023

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration autorise la création du groupement de commande pour les besoins en impression de l'UT, l'ISAE, le CREPS et la Comue (cf. documents joints à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

RÉDACTEUR : Cassandre COSNARD LARREGAIN

SOUS-COUVERT DE : Colomba DUSSART

DATE : 9 juin 2026

OBJET : Création d'un groupement de commandes porté par la Comue de Toulouse pour les besoins en impression.

Les articles L. 2113-6, L. 2113-7 et L. 2113 8 du code de la commande publique permettent la création de groupements de commandes pour les besoins de plusieurs acheteurs.

La passation d'un groupement de commandes nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre les membres intéressés sous réserve de confirmation des membres potentiels.

Les besoins en « impression » ont été identifiés comme communs à plusieurs établissements (UT-ISAIE-CREPS-COMUE) et il a été pris la décision de mutualiser ces besoins au sein d'une consultation portée par la Comue de Toulouse qui sera le mandataire du groupement.

La consultation sera composée de deux lots (lot 1 : Impression, façonnage, mise sous pli, livraison et routage de documents et bureautiques et lot 2 : Impression, façonnage, mise sous pli, livraison de petites signalétiques, impressions sur petits et grands formats et supports spéciaux) auxquels pourront adhérer ou non les établissements qui se seront manifestés pour participer au groupement.

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver la création d'un groupement de commande relatif aux besoins en impression pour les établissements du site toulousain qui le souhaitent et dont la Comue sera le mandataire.

*_*_*_*_*_*_*